

CONTRAT DE LOCATION

Gîtes de la Garrigue basse

Propriétaire : Éric DOURSAT - 24370 PRATS DE CARLUX

Tél : 05.53.59.03.61 – 05.53.30.29.03

Ce contrat de location doit être établi en double exemplaires, formulaire à remplir lisiblement SVP et à nous retourner datés et signés.

DATE D'ARRIVÉE : _____ **DATE DE DÉPART :** _____

LOCATION : (cocher la case blanche correspondante)

LA BERGERIE

LES LAVANDES

LES LILAS



NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone mobile : _____ E-mail : _____

PERSONNES PRÉSENTES LORS DU SÉJOUR :

Noms	Prénoms	Dates de Naissance
1)		
2)		
3)		
4)		
5)		
6)		

Avec l'accord de Monsieur Doursat, nous venons accompagnés de notre chien, de race _____, pesant _____ kg, et nous engageons à payer le supplément indiqué par Monsieur Doursat.

POUR RÉSERVER :

Prix/Semaine x Nombre de Semaines = Montant Total de la Location en € :

_____ x _____ = _____ euros

Arrhes de 25 % du montant de séjour : _____ euros

(À régler par chèque bancaire à l'ordre de « Doursat Éric »)

→ Les chèques vacances et le paiement par CB ne sont pas acceptés.

→ Les draps et le linge de maison ne sont pas fournis.

Déclaration du client : Je déclare accepter les termes de ce contrat après avoir pris connaissance du règlement (au verso).

À _____, Le _____

Lu et approuvé (mention manuscrite)

À _____, Le _____

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature du locataire

Signature du propriétaire

RÉGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le nombre de personnes ne doit pas excéder celui précisé dans le contrat, quel que soit l'âge (bébé y compris). À titre exceptionnel et sur demande, une somme de 100 € par semaine vous sera demandée pour toute personne supplémentaire, et ce après accord écrit du propriétaire.

Pour la politique d'acceptation des animaux, merci de prendre contact avec Monsieur Doursat ou la réception du Camping La Châtaigneraie.

Le fait d'avoir accès aux services du camping "La Châtaigneraie" durant la période de location implique l'acceptation et l'engagement de se conformer au règlement intérieur du camping disponible sur le site internet.

Les visiteurs sont considérés comme des personnes de passage, ils sont sous la responsabilité de leurs hôtes et ne peuvent en aucun cas accéder aux piscines du camping.

RÉSERVATION

Après avoir vérifié les disponibilités auprès de la Réception du Camping, le client devra adresser, sous un délai de 10 jours :

- les deux contrats de réservation ainsi que le présent règlement dûment remplis et signés, ainsi que

- le règlement des arrhes (25 % du montant du séjour) par chèque bancaire.

La réservation ne sera ferme et définitive qu'après l'encaissement des arrhes.

Les arrhes ne seront remboursées si et seulement si, le propriétaire ou la réception du camping La Châtaigneraie en ai été averti par écrit, et ce, un mois avant la date d'arrivée prévue. Dans le cas où cette condition ne serait pas respectée, les arrhes resteront acquises à titre de dédommagement (Article 1590 du Code Civil).

Veillez nous prévenir en cas d'arrivée retardée. La réservation restera effective durant 24 heures. Passé ce délai, la location redevient disponible et le propriétaire se réserve le droit de relouer le bien. L'acompte versé restera alors acquis à ce dernier.

LOCATION

À l'arrivée, le client doit régler le solde de son séjour majoré de la taxe de séjour (pour les personnes de 18 ans et plus - Montant à définir selon le coût du séjour) et verser une caution de 300 € par chèque.

Le tarif comprend la location, l'eau, le gaz et l'électricité.

La location est entièrement équipée (se reporter au descriptif de présentation). La literie est protégée par des alèses, nous fournissons les couvertures et oreillers.

L'heure d'arrivée est prévue le samedi à partir de 15h 00 (cet horaire doit impérativement être respecté). Le client devra vérifier l'inventaire à l'arrivée et le propriétaire au départ. Le départ est prévu le samedi entre 8h 00 et 10h 00. La caution sera restituée au client sous 10 jours, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant, cassé ou détérioré. **Une somme forfaitaire de 70 € sera retenue si la location n'a pas été nettoyée correctement, sauf si vous optez pour l'option nettoyage de fin séjour.**

À _____, Le _____

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Signature du locataire